

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article113>



# EANA - élèves allophones nouvellement arrivés

- Elèves à besoins éducatifs particuliers - EANA - élèves allophones nouvellement arrivés -

## **EANA**

**Elèves Allophone  
Nouvellement  
Arrivés en France**  
*(anciennement ENAF)*

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2022

---

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

---

**Tout élève entré sur le territoire national depuis moins de douze mois maîtrisant une ou plusieurs langues autres que le français, langue de scolarisation est un EANA**

Les EANA peuvent être :

- Des mineurs accompagnant leurs parents étrangers expatriés en France pour des raisons de mutation professionnelle ou de poursuite d'étude.
- Des mineurs admis au titre du regroupement ou rapprochement familial.
- Des mineurs accompagnant leurs parents en demande d'asile politique.
- Des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption.
- Des mineurs isolés étrangers

Certains EANA ont été peu ou pas scolarisés avant leur arrivée en France. Ils sont désignés par le sigle « NSA » (non scolarisés antérieurement)

**Les élèves allophones peuvent être accueillis au CIO LYON EST et rencontrer des psychologues de l'Éducation Nationale qui vont avec eux, identifier leurs parcours de formation avant leur arrivée en France, et envisager une formation en fonction de leur projet.**

**Plus d'infos** (€))

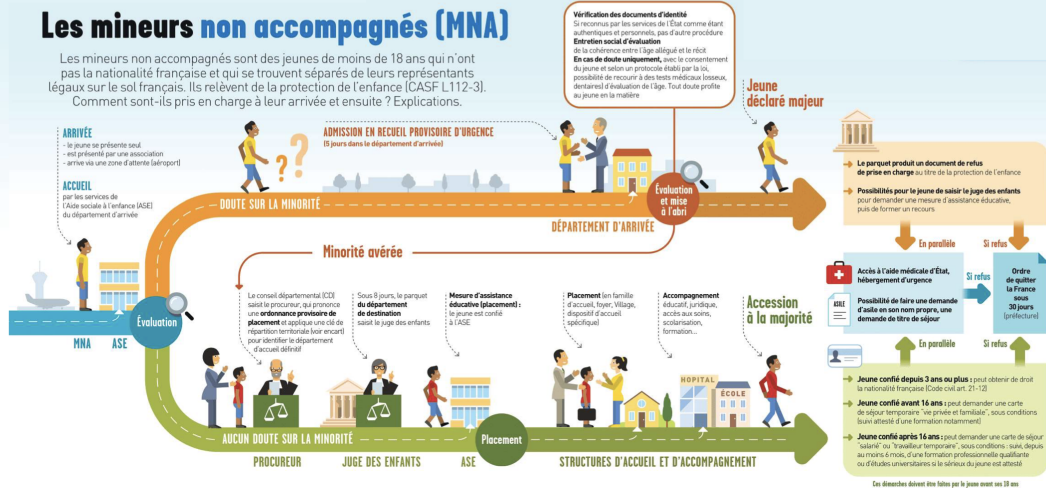
- Le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de famille itinérantes et de voyageurs :
- [CASNAV](#)
- <https://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

# Comment ça marche ?

et d'Action Enfance  
Retrouvez cette infographie sur  
[www.actionenfance.org](http://www.actionenfance.org)

## Les mineurs non accompagnés (MNA)

Les mineurs non accompagnés sont des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent séparés de leurs représentants légaux sur le sol français. Ils relèvent de la protection de l'enfance (CASF L.112-3). Comment sont-ils pris en charge à leur arrivée et ensuite ? Explications.



### QUI SONT LES MNA ?

Les mineurs non accompagnés (anciennement "mineurs isolés étrangers") sont très majoritairement des garçons, qui ont voyagé par leurs propres moyens depuis l'Afrique subsaharienne, l'Afghanistan, l'Irak ou le Bangladesh.

**3 336**

C'est le nombre de MNA confiés aux services de l'ASE

**46**

C'est le nombre de MNA accueillis par la Fondation ACTION ENFANCE, tous établissements confondus.<sup>(1)</sup> 110 Chères au 2 mars 2018.

### REPRÉSENTATION LÉGALE DES MNA

Afin de pouvoir faire ses démarches, un MNA doit se voir désigner un représentant légal. Pour cela, le juge des tutelles doit être saisi. En général, la tutelle des MNA est déléguée à l'ASE, mais cette démarche peut être longue et compliquée fortement si le vie du jeune inscription à la Sécurité sociale, demande de titre de séjour... En cas de besoin et d'urgence, le juge des enfants peut autoriser l'ASE à accomplir certaines formalités à titre exceptionnel. Un administrateur ad hoc peut également être désigné par le parquet pour formuler, par exemple, une demande d'acte au nom du jeune.

### FINANCEMENT ET RÉPARTITION

C'est le département d'arrivée qui organise et met en place l'accueil d'urgence, la mise à l'abri et l'évaluation de la situation des jeunes se présentant comme MNA, selon un protocole défini par l'Etat et prévu pour durer 5 jours. Cette étape est à la charge financière de l'Etat, qui rembourse au département les frais engagés sur la base d'un forfait. Si le jeune est déclaré mineur (l'issue de cette évaluation, une « clé de répartition » est appliquée pour déterminer dans quel département le MNA sera définitivement accueilli. Ce département confiera alors, à sa charge, le jeune à ses services de l'ASE.

(1) De 2014 à 2017, la charge financière est répartie équitablement par moitié entre les départements.

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>